

Cette année scolaire est marquée par une forte mobilisation sociale, à laquelle participent activement les enseignantes et enseignants. C'est le témoin d'un rejet massif des réformes imposées par le gouvernement, témoin aussi de la colère de l'ensemble de la profession face à la dégradation des conditions de travail et des perspectives professionnelles, témoin enfin de la capacité des organisations syndicales et des citoyennes à se lever, s'organiser et s'opposer à l'injustice et au mépris de nos gouvernants. Malgré les pertes de salaires, malgré la répression et les violences policières, malgré la fatigue accumulée par des mois de mobilisation, la colère gronde encore.

Cette fin d'année ne marque pas la fin de la contestation. Contre la réforme des retraites, bien sûr, mais également contre le Pacte, qui conditionne des revalorisations de salaire indispensables à de nouvelles missions inacceptables, contre la destruction de la voie professionnelle qui subordonne l'école aux intérêts des patrons.

Tellement de motifs de colère... et le point à l'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui participe lui aussi grandement à l'alimenter, cette colère. Et ici, nous ne pouvons pas accuser seulement notre président et notre ministre mais bien vous aussi, monsieur le DASEN.

Cette année encore, vous entreprenez de refuser largement les demandes de temps partiels. Depuis quelques années déjà, les refus de temps partiels avoisinent les 10%.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce sont majoritairement des femmes qui demandent des temps partiels et, par vos manœuvres, vous leur imposez des conditions de travail encore plus dégradées.

Par ces procédés, vous imposez à toutes et tous du stress et de l'incompréhension, vous obligez les personnels à formuler des recours, à se justifier en étalant leur vie personnelle, leur dossier médical, leur situation familiale et intime. Au-delà du fait que la réponse générique apportée à l'ensemble des demandes contrevient au cadre réglementaire, qui prévoit une réponse individualisée et motivée par rapport à la situation de chacune et de chacun, vous faites preuve d'un cynisme froid en bouleversant l'organisation professionnelle et personnelle de nombreuses et nombreux collègues, sans aucune considération pour l'aspect humain, au nom des « ressources », des « dossiers » et des « flux ».

Ces pratiques, indignes d'une administration respectueuses de ses personnels, doivent être dénoncées et combattues. Vous pensez préserver par ces refus massifs une ressource enseignante qui manque cruellement. Mais les droits des personnels ne peuvent servir de variable d'ajustement aux conséquences des politiques de casse du service public !

Le métier est mal considéré, mal payé, la formation est indigente et l'accompagnement institutionnel centré uniquement sur l'exécution docile d'injonctions paradoxales. Dans ces conditions, il est normal que l'administration peine à trouver des enseignantes et des

enseignants. Mais les enchaîner à leur poste, comme si toutes et tous étaient corvéables à merci, ne règlera en rien le problème.

Ces collègues qui acceptent de perdre un quart ou la moitié de leur salaire, acceptent aussi d'avoir des trimestres en moins décomptés pour la retraite. Tout cela pourquoi ? Parce qu'elles sont paresseuses ? Non, c'est la seule manière qu'elles ont trouvé pour tenir, pour assumer un métier dont la tâche est rendue de plus en plus difficile. Est-ce que les temps partiels ne vont être accordés qu'aux collègues malades de leur travail ?

M. le DASEN, votre stratégie n'est pas la bonne. Avec ces manœuvres brutales, ce n'est pas plus d'enseignants sur le terrain que vous allez avoir, ce sont des demandes de démission ou de rupture conventionnelle, ce sont des collègues en souffrance placés en arrêt de travail, ce sont des personnels en colère qui n'accordent plus aucun crédit à leur propre institution.

Qu'espère donc notre hiérarchie de ses personnels, lorsqu'ils sont épuisés, forcés à abandonner leurs rôles de soutien de famille ou leurs projets professionnels, en souffrance et obligés de rester contre leur gré dans une institution maltraitante ?

SUD éducation 56 défendra pied à pied les collègues qui auront confié leurs dossiers aux organisations syndicales, mais également le droit collectif à obtenir des temps partiels, parce que si vous souhaitez disposer d'une « ressource enseignante » en nombre à la rentrée, il s'agit de recruter des fonctionnaires, et non d'enchaîner les enseignantes et enseignants à leur travail, au détriment de leur vie personnelle et professionnelle, au détriment de leur santé physique ou mentale.